et bientôt la Chambre ne sera plus qu'une commission mixte législative.

M. Joffrin sera député sans suffrages. Si vous êtes des hommes de parti, vous suivrez les indications de votre bureau ; si vous êtes des républicains, si vous êtes des patriotes...... (Vives protestations).

Voix à gauche. — Vous parlez de patriotisme et vous avez dit que vous refuseriez de vous battre contre l'étranger si l'armée n'était pas commandée par M. Boulanger.

M. Laisant. — Si vous êtes des patriotes.... (Protestations).

M. le président. — Je ne puis vous laisser suspecter le patriotisme des membres de la Chambre.

M. Laisant. — Si vous êtes des patriotes...

M. le Président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Déroulède. — M. Floquet se croit toujours au début du boulangisme.

M. le Président. — Vous n'y êtes pas.

M. Laisant. — Ne vous laissez préoccuper par aucune pensée de haine, ouvrez la voie à la réconciliation et acceptez l'élection de Montmartre. (Applaudissements à droite et sur les bancs boulangistes).

DÉCLARATIONS DE M. BRISSON

M. Brisson. — La Chambre ne peut revenir sur un arrêt et abolir l'œuvre de ses prédécesseurs. Il s'agit de savoir si la Chambre de 1889 va ouvrir la porte fermée par la législature précédente à une faction indigne que le suffrage universel a condamnée (Applaudissements répétés à gauche. — La droite et les boulangistes poussent des cris de fureur).

M. Maurice Barrès qui se fait remarquer par sa violence est rappelé à l'ordre. Le calme se rétablit peu à peu.

M. Brisson. — *Le devoir de la Chambre en face de la glorification d'un homme condamné est-il d'essayer de rouvrir la porte à l'agitation ?*

On ne demande pas seulement de fermer les portes à M. Joffrin, mais de les ouvrir à M. Boulanger. Il faut que les factieux qui rôdent autour de nos institutions se disent que s'il y a une brèche au mur, la garnison veille. (Applaudissements à gauche. — Cris : la clôture !)

M. Camille Pelletan combat la clôture. Il veut que les républicains qui se proposent d'invalider M. Joffrin puissent expliquer leur vote.

La clôture est repoussée par 323 voix contre 190.

DISCOURS DE M. ROCHE

M. Ernest Roche. — Ce sont les principes républicains qu'on se propose *d'étrangler* au nom de la légalité. Je ne suis pas un admirateur de la loi qui, souvent est une loi de circonstance.

Il demande quel député battu, même par l'inégibilité est venu siéger. (Applaudissement au banc des boulangistes).

Ne créez pas de précédent qui pourrait tourner entre vous ; la majorité peut changer et les adversaires d'aujourd'hui sont peut être les vainqueurs de demain. (Applaudissements au banc des boulangistes).

DISCOURS DE M. REINACH

M. Reinach. — Je ne reviendrai pas sur la démonstration faite par le rapporteur car je suis convaincu que la théorie juridique exposée par le bureau sera acceptée par les républicains.

Nous ne pouvons pas sans protester laisser passer en espérance l'allégresse des agitateurs (*Applaudissements à gauche.*)

Invalider M. Joffrin ce serait reconnaître les bulletins de M. Boulanger valables et alors dans toutes les élections il serait candidat non élu, il est vrai, mais faisant ainsi *son petit plébiscite* malgré la loi des candidatures multiples. (Applaudissements à gauche).

DÉCLARATIONS DIVERSES

M. Desprez. — Je ne voterai pas la validation, cependant je suis adversaire des boulangistes, mais je suis républicain et je n'admets pas qu'on sacrifie 8000 suffrages à une minorité.

M. Maujan. — Je voterai la validation de M. Joffrin. M. Boulanger ne pouvait pas être candidat et sa déclaration n'aurait pas dû être acceptée. (Applaudissements à gauche.)

Grâce à la rectification de la loi de 1889 nous donnons à M. Boulanger le droit d'être candidat.

M. Maujan. — Je place la République au-dessus du suffrage universel (violentes interruptions à droite. Applaudissements à gauche). Allons-nous faire renaître l'agitation dans un pays qui demande la paix et la tranquillité.

INCIDENT

M. Maujan. — Quant à ces patriotes à 40 sous...

M. Déroulède s'élance au pied de la tribune et menace M. Maujan, les boulangistes crient, retirez le mot, toutes les gauches applaudissent. M. Maujan parle au milieu du tumulte.

M. Floquet. — Je ne permettrai à personne de faire une sommation à un collègue. Je m'étonne d'ailleurs qu'un membre de la Chambre ait pu se reconnaître dans ce que M. Maujan appelait les patriotes à 40 sous.

M. Maujan. — La Chambre malgré toutes les menaces saura *rester* la sentinelle avancée de la République. (Applaudissements prolongés).

DISCOURS DE M. PELLETAN

M. Pelletan. — J'estime que le jugement de la Haute Cour n'est pas en cause, nous ne laisserons jamais entrer dans cette enceinte des hommes *qu'elle* a condamnés. Toujours on a permis aux électeurs de se prononcer une seconde fois quand une circonscription avait élu un inéligible.

Mais jamais on en proclame le concurrent.

C'est là un point de droit indiscutable. En votant la validation vous allez consacrer une loi d'exception applicable à toutes les élections à venir.

Ce serait étendre aux électeurs de Clignancourt qui ont voté pour Boulanger, l'indignité frappant celui-ci.

L'orateur conteste ensuite au préfet le droit d'accepter ou de refuser une déclaration. (Cris aux voix !)

Il serait absurde, ajoute M. Pelletan, de faire une loi d'exception, maintenant que le péril est passé.

M. Déroulède à la tribune

M. Déroulède, qui est de plus en plus excité, succède à M. *Camille Pelletan à la tribune.*

M. Déroulède. — *Je n'accepte pas que la République soit au-dessus du suffrage universel.* (Bruit).

L'orateur veut recommencer l'éloge du général Boulanger, mais dès les premiers mots, des clameurs s'élèvent et couvrent sa voix : « Assez ! assez ! la clôture, crie-t-on de toutes parts.

M. Déroulède. — *Je demande qu'on vote d'abord* sur la validation de M. Boulanger. (Applaudissements ironiques).

La discussion générale est close.

Une violente altercation s'élève entre MM. de Cassagnac et Joffrin.

LA VALIDATION DE M. JOFFRIN

M. Floquet met aux voix l'amendement de M. Déroulède qui est repoussé par 370 voix contre 182.

M. Cluseret développe son amendement que précède quelques considérants.

M. Dumay déclare qu'il ne votera pour la validation de M. Joffrin que conformément au mandat donné par les électeurs de Belleville.

Le scrutin est ouvert sur l'amendement [illegible] repoussé par [illegible] voix contre [illegible] M. Joffrin est admis (Vive le suffrage universel ! crient les boulangistes ! Vive la République ! répondent les républicains.)

Des interruptions partant d'une tribune publique, le président donne l'ordre de la faire évacuer.

La séance est levée à huit heures.

Séance demain.

SÉNAT

Séance du 9 décembre 1889

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à deux heures.

Le Sénat adopte un projet de loi prorogeant jusqu'à 21 ans la limite d'âge à l'école polytechnique.

INTERPELLATION DE M. LACOMBE

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Lacombe sur le refus des médecins de l'Aveyron, de prêter leur concours pour une expertise médico-légale.

M. Lacombe. — Les faits qui motivent une interpellation sont connus, des médecins de l'arrondissement de Rodez ont refusé leur concours à la justice, parce qu'à leur avis, leurs honoraires pour autopsie ne sont pas assez élevés.

Le gouvernement ne pense-t-il pas qu'il faudrait réformer la loi qui régit la matière.

Le Sénat adopte un ordre du jour dans le sens de l'argumentation de M. Lacombe.

M. Lebreton demande à adresser une question au président du conseil sur les traités de commerce.

M. Tirard accepte la discussion immédiate.

M. Lebreton demande que tous les comices et syndicats agricoles soient consultés sur les tarifs à établir.

M. Tirard répond que le ministère va s'en occuper et qu'il consultera non seulement les sociétés d'agriculture, mais encore les chambres de commerce et que cette consultation aura lieu en même temps.

M. Lebreton insiste pour que les sociétés soient consultées avant les chambres de commerce.

Sur une phrase dite de sa place par M. de Lareinty, M. Tirard dit qu'il n'est lié par aucune doctrine et qu'il étudiera la question des traités de commerce en toute indépendance.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. d'Haussonville sur la colonisation en Algérie.

Après une suspension de dix minutes, le Sénat entend les observations de MM. Cès-Caupenne, Faye et Jacques sur la loi de colonisation en Algérie.

Les articles 1, 2 et 3 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 5 h. 30.

Séance demain à 2 heures.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

LES RÉCÉPISSÉS DE CHEMIN DE FER

Paris, 9 décembre. — On a distribué aujourd'hui au Parlement les deux projets de loi concernant les récépissés de chemins de fer, projets dont nous avons déjà parlé.

Le premier de ces projets porte abrogation de l'article 7 de la loi de finances du 17 juillet 1889. Le second substitue à cet article des dispositions nouvelles qui en diffèrent quant à la graduation du tarif, quant à la situation faite aux groupeurs, et modifient le mode de perception en autorisant l'emploi de timbres mobiles.

Voici quel est le nouveau tarif proposé :

35 centimes pour les transports inférieurs à 3 francs.

70 centimes pour les transports de 3 à 10 francs.

1 fr. 05 pour les transports de 10 francs à 75 francs.

1 fr. 40 pour les transports au-dessus de 75 à 150 francs.

Et 2 fr. 10 pour les transports dont le prix est de 150 francs et au-dessus.

Ces droits ne sont pas assujettis aux décimes.

Le droit de timbre est calculé d'après le prix total de chaque transport considéré dans son ensemble et jusqu'à l'extrémité du trajet, y compris les frais de camionnage tant au départ qu'à l'arrivée au domicile du destinataire et sans distinguer entre les cas où le camionnage est effectué par d'autres que les compagnies de chemins de fer. Il est procédé de même pour les transports empruntant, indépendamment des voies ferrées, les routes, canaux et rivières.

L'article relatif au groupage est ainsi conçu :

« Dans les cas prévus par l'article 2 de la loi du 30 mars 1872, relativement au groupage, le droit de timbre des récépissés délivrés pour l'envoi collectif est gradué d'après le prix total du transport et celui de chaque récépissé spécial est fixé uniformément à 0 fr. 70.

LES FONDS SECRETS

Paris, 9 décembre. — La commission parlementaire des crédits vient d'adopter sans débat le crédit de 1.600,000 francs demandé par le ministre de l'intérieur pour rétablir les fonds secrets au budget de 1890.

NOUVELLES DIVERSES

M. JULES FERRY

Cannes, 9 décembre. — M. Jules Ferry, accompagné de son frère Albert Ferry, a quitté Cannes pour rentrer à Paris.

AFFAIRE JUMEL-THIRION-MAUTAUBAN

Paris, 9 décembre. — L'affaire Jumel Thirion-Mautauban a été arrangée par les témoins.

BRACONNIERS ASSASSINS

Evreux, 9 décembre. — Pendant la nuit d'hier, trois braconniers, embusqués dans bois à Bérengeville, ont tiré sur trois gardes qui les guettaient.

Un garde, piqueur de M. de Bonnecaze, a été tué ; les deux autres gardes ont été blessés.

Les braconniers sont restés inconnus.

UNE FEMME ASSASSINÉE

Saint-Etienne, 9 décembre. — Un crime a été commis aux Sagnes, commune de St-Victor sur Loire.

Les époux Pinatel, qui habitent une ferme isolée, étaient partis pour St-Etienne, laissant la maison à la garde de leur fille aînée Maria, âgée de dix sept ans, pendant que le frère de cette dernière allait aux champs.

Celui-ci rentra à trois heures du soir et fut fort étonné de trouver le logis bouleversé et sa sœur absente.

Il appela les voisins et, après quelques recherches, on finissait par trouver le cadavre de Maria dans l'étable aux bœufs, le crâne horriblement fracassé.

Le vol avait été le mobile du crime, une somme de 2.500 fr. avait disparu.

On est sur les traces du coupable.

ÉLECTION D'UN CONSEILLER GÉNÉRAL

Bordeaux, 9 octobre.

Inscrits : 6,934 — Votants : 2,757

MM. Roux, candidat ouv. rev.	1.025 v.
Olagnier, républicain	1.006
Bordes, rép.	612

(Ballottage)

Il s'agissait de remplacer M. Saugeon, décédé.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

BELGIQUE

STANLEY A BRUXELLES

Bruxelles, 9 décembre. — En exécution d'une résolution prise dans le dernier comité secret du conseil communal, le bourgmestre de Bruxelles a envoyé à Stanley, le télégramme suivant :

« A M. Stanley, à Zanzibar,

» Le bourgmestre de Bruxelles, au nom du conseil communal, envoie ses félicitations à M. Stanley pour l'heureuse issue de son admirable entreprise et espère le recevoir à l'Hôtel de Ville de Bruxelles. »

Stanley a répondu par le télégramme suivant :

« *Accepté. Tous mes remerciements.* — Signé : STANLEY. »

RUSSIE

L'ÉPIDÉMIE

Saint-Pétersbourg, 9 décembre. — A Saint-Pétersbourg, la fièvre Dengue augmente toujours en intensité. On affirme que cent mille personnes en ont déjà été atteintes.

Dans la capitale, les rues de plusieurs *quartiers sont désertes*, les habitants n'osent pas sortir dans la crainte de courir un plus grand danger, d'être frappés de cette mystérieuse maladie qui se répand aussi bien dans les palais que dans les *demeures populaires*, malgré la différence de conditions hygiéniques. Presque toutes les fabriques et les ateliers sont fermés.

Vienne, 9 décembre. — Des cas d'*influenza* ont été constatés dans les casernes de Lemberg et de Cracovie. On dit que le docteur Leyden, de Berlin, a été mandé télégraphiquement à Saint-Pétersbourg pour soigner plusieurs membres de la famille impériale, atteints par l'épidémie.

ZANZIBAR

LA SANTÉ D'ÉMIN-PACHA

Londres, 9 décembre. — D'après les dernières dépêches de Zanzibar, Emin-Pacha est toujours dangereusement malade. Toutefois, M. Parkes pense qu'il guérira s'il ne survient pas de complications.

Le jeu des poumons se fait très difficilement et un très fort rhume s'est déclaré; autrement les symptômes sont favorables.

M. Stanley a assisté hier au service divin à bord de la *Turquoise*, où une ovation enthousiaste lui a été faite. M. Stanley a alors prononcé une allocution déclarant qu'il se considérait comme le successeur de Livingstone et que toute sa vie serait consacrée à l'œuvre qu'il venait seulement de commencer.

LA LÉGION-D'HONNEUR

La chancellerie de la Légion d'honneur vient d'arrêter le chiffre des nominations et promotions dans la Légion d'honneur et la médaille militaire qui pourront être faites dans le premier semestre de 1890. Ces chiffres sont les suivants :

Grades	Militaires	Civils
Grands-officiers	7	2
Commandeurs	33	8
Officiers	107	42
Chevaliers	545	201
Médaillés militaires	675	»

Sextuple empoisonnement à Nice

Une empoisonneuse victime de son crime

Il y a trois jours, dans le quartier Saint Etienne, toute la famille Martini, piémontaise, composée du père, veuf, peintre; de la tante, veuve, âgée de trente deux ans, et de quatre enfants, dont l'aîné avait dix-sept ans, tombait malade après avoir pris du café. Le fils aîné, une fillette de sept ans et la tante, plus gravement atteints, furent transportés à l'hôpital, où ils moururent.

Le fils aîné, avant de mourir, déclara que sa tante, lui voulant du mal, l'avait menacé de lui donner la mort.

S'étant aperçu qu'elle versait quelque chose dans son café, il avait mêlé le contenu de sa tasse avec le restant du café.

On se trouve donc en présence d'un sextuple empoisonnement dont l'auteur a été la première victime.

Le père et les deux enfants survivants sont en convalescence.

Une instruction est ouverte.

UN DRAME A BELLEVILLE

Souteneur de sa propre sœur. — Pauvre fille. — Tentative de meurtre

Un drame terrible s'est déroulé à Paris dans le quartier de Belleville.

Dans un petit logement situé [illegible] rue de Belleville, habitaient, depuis la mort de leurs parents, deux jeunes gens, Maurice et Eugénie Gautier.

Le frère, âgé de vingt-trois ans, ivrogne et brutal, passe tout son temps en compagnie de vauriens de son espèce, et, pour satisfaire à ses dépenses, oblige sa malheureuse sœur, âgée de dix-sept ans, à aller chaque soir, sur les boulevards, vendre des fleurs.

Dès la rentrée au domicile, son misérable frère exige qu'elle lui remette sa recette sans en distraire un centime, et, quand cette recette ne répond pas aux besoins du monsieur, la pauvrette est brutalement battue.

Pour mettre un terme à cette vie infernale, Eugénie s'était, il y a quelques jours, réfugiée dans un hôtel de l'avenue Parmentier. Sa tranquillité fut de courte durée.

Le misérable, songeant qu'il allait lui falloir désormais travailler pour vivre, se mit, le jour même, à sa recherche, découvrit son nouveau domicile et la força à revenir avec lui.

Hier matin, épuisée par la marche et l'insomnie, elle rentrait, vers neuf heures, espérant que son bourreau serait allé rejoindre ses compagnons ; mais l'infâme attendait ; il lui fallait beaucoup d'argent et la malheureuse n'avait que quelques sous que lui avait rapporté la vente de ses fleurs.

Fou de rage, le misérable saisit un marteau et en porta un coup si violent à sa sœur qu'elle tomba lourdement sur le plancher, en perdant le sang à flots par une profonde blessure à la tête.

Le meurtrier s'enfuit alors et ce n'est que deux heures plus tard qu'un voisin, entendant des plaintes sortir de ce logement dont la porte était entr'ouverte, entra et trouva la victime qu'il fallut en toute hâte, transporter à l'hôpital St-Louis.

La Langue française en Russie

Riposte à l'Allemagne

La dernière circulaire de l'administration des postes et télégraphes russes prescrit que toutes les adresses des lettres, colis et télégrammes à destination de l'étranger soient écrites en langue française.

L'administration ne répond pas de l'expédition, si l'adresse est écrite dans une autre langue.

C'est une riposte directe à l'Allemagne, qui a germanisé, dans son administration postale, tous les mots français qui sont devenus d'un usage international.

Petites nouvelles

On annonce que Krupp, le fameux fabricant de canons, a l'intention de quitter prochainement sa fonderie d'Essen pour s'établir définitivement en Amérique.

Il est en pourparlers pour acheter un vaste terrain bordant la rivière de Monongahala, près Pittsburg, en Pensylvanie, pour y établir une fabrique de canons monumentale.

On ignore les motifs qui ont décidé le grand fondeur à quitter son pays natal.

— Le czar vient d'envoyer à l'empereur Guillaume, en souvenir de son voyage à Berlin, une plaque en or à son chiffre, qui doit se porter sur l'uniforme; c'est le général Kutusow qui a été chargé d'apporter à Berlin le présent qu'accompagnait une lettre autographe.

— Un écrivain bien connu, M. Elie Berthet, qui est âgé de 76 ans, est en ce moment dans un état de santé inquiétant. L'infatigable romancier a été pris, dans la journée d'hier, d'un commencement de congestion.

— Voici deux nouvelles qui intéressent tous ceux qui ont la douce manie de collectionner les timbres-poste :

Il y aura l'année prochaine, à Vienne, une exposition internationale de timbres-poste, en célébration du cinquantième anniversaire de l'invention de ces timbres en Autriche.

M. Vanamaker, le postmaster général des Etats-Unis, va mettre en circulation de nouveaux timbres-poste qui seront de couleurs différentes de ceux employés jusqu'ici et de dimensions plus petites.

— A l'Opéra, les répétitions du nouvel opéra de MM. Louis Besson et de la Nux, *Zaïre*, vont commencer jeudi. Les répétitions seront très activement poussées, l'Opéra étant forcé par son cahier des charges de monter un ouvrage nouveau avant la fin de l'année.

QUATRE-VINGT-NEUF

9 DÉCEMBRE

Le procès Bezenval menace fort de s'éterniser, l'instruction n'avance guère, malgré toutes les accusations formulées avec une apparence de certitude. Comment déterminer la part prise par Bezenval à la tentative contre la capitale ? Il faudrait commencer par citer les auteurs du projet, les inspirateurs directs : le roi, la reine et quelques familiers de la cour, aujourd'hui émigrés.

A l'audience du 9 novembre, neuf témoins sont entendus ;

Le premier, M. de Bar déclare avoir reçu des ordres depuis mars dernier, pour le service de la maréchaussée; des instructions lui ont été données pour laisser passer les convois portant les subsistances, à destination de Paris. Il ajoute que les troupes étaient en nombre, cantonnées dans les casernes.

M. Sauith, électeur, qui a accompagné M. Bancel des Issards, *dépose dans le même sens.* Il ne sait rien de bien particulier, affirme seulement avoir entendu dire qu'il n'y avait eu aucun ordre d'attaquer.

M. de Tal pense que, depuis mars, il y a eu *des ordres de rassembler les troupes*, mais dans le seul but de protéger les marchés, de maintenir l'ordre, de permettre aux convois d'arriver, sans être attaqués par les pillards qui tenaient la campagne. A Soissons, Nogent, Vernon, on a fait de grands achats de farine destinés à l'approvisionnement des troupes.

Un autre témoin, qui a visité les environs de Paris, n'a vu nulle part *les récoltes coupées* en vert. Un invalide a été conduit de la Bastille à l'Hôtel de Ville ; une femme a aperçu un officier en habit rouge inspectant les abords de la forteresse.

C'est tout, M. de Bezenval renouvelle ses précédentes déclarations et l'audience est levée.

SOUSCRIPTION
pour l'érection à Lille
D'UNE
STATUE DE FAIDHERBE

35e Liste

MM. Jules Guilbert, ex mobile, Valenciennes, Désiré Cordier, id., Gamez, confiseur, id 1 fr. chacun; Lucie Guilbert, id., Gabrielle Guilbert, id., Gamez fils, id., Marie Gamez, id. 0,50 c. chacun. — Sterckman, De St-Jean, Lucien Catry, Theodore, coiffeur, Dunkerque, 0,50 c. chacun ; Emile Monté, id. 0,25 c. — Fortuné Colin, cafetier, Dunkerque, 1 fr. Delahaye, petit bazar du Parc, Dunkerque, 2 fr — Total 10.25.

Trois habitués du « Rossignol des Pyrénées » Pringuet, ex turco, Vanacko, 0,25 c. chacun — Barate, 1 fr.

Total	11	75
Total des listes précédentes	4.322	90
Total	4.334	65

TOURCOING

Société Colombophile établie chez M. Montagne, rue Ste-Ursule.

MM. Montagne, 1 fr., Henri Schokaert, Mangin Delespaul Charles, Henri Delespaul, Bitlet, Bonte, Debuchy Alfred, Tiberghin Florimond, chacun 0,50 cent., Tiberghien Jules, 0,25 cent., Total, 5 fr. 25.

Société de Secours mutuels St-Benjamin, établie chez M. Marcel Desreumaux, rue du Moulin.

MM. Jules Houset, 1,50 ; Gaspard Her, Mousin Auguste, chacun 0,50 c., Desreumaux Marcel, Parmentier César, J. Bte César, Charles Deplechin, Villier Régiste, Duvillier Narcisse, Louis Dumortier, Jules Salembier, François Legnel, Deschamps Meurisse, Fremaux Gustave, chacun 0,25; Frédéric Noulet, Désovinies Louis, Defoin, J. Bte, Demane Pierre, Dujardin Edouard, Elisabeth Pierre, Chomban Charles, Houset Jules, Dengremont Désiré, Dengremont Clément, Louis Marthe, Her Louis, Ballenghien Ferdinand, Cyrille Vandebroucq, chacun 0,20 c., Noulet Henri Noulet, François Haquette, Florimond Duquennoy, Delannoy Camille, chacun 0,15 c., Florin Paul, Joseph Champelland, J. Bte Vandamme, Auguste Leclercq, Edouard Poncheau, Jules Lemaire, Henri Vanhoutte, Charles Vandemeul, Louis Wespel, Jean Dely, Jules Domortier, Achille Houset, Charles Lepers, Fleury J. Bte, Henri Desreumaux, Louis Noel, Basile Lisabeth, François Jacvé, Louis Deschamps, chacun 0,10 centimes, Jean-Baptiste Lepers, 0,15 cent., Total, 10 fr. 60.

Société d'arbalétriers établie chez M. Julien Glorieux, rue de la Cité.

MM. Glorieux Julien, 0,50 c., Désiré Mourmont, Raymond Deschamps, chacun 0,25 cent., Désiré Taforeau, 0,10 c. Total, 1 fr. 10.

Société de jeu de boule, établie chez M. Pierre Denier, rue du Prince.

MM. Alph Delegt, Jean Orgaer, Pierre Denier, chacun 1 fr. Total, 3 fr.

Société de jeu de boule établie chez M. Gras-Houset, rue du Brun-Pain.

M. et Mme Gras-Houset, 3 fr. ; MM. Alexandre Duvillier, Jules Maerte, chacun 50 centimes ; Jules Braconnier, Emile Duthoit, Emile Monteis, Valéry Leclercq, Honoré Danel, Charles Défontaine, Joseph Maerte, Louis Danel, Cyrille Danel, Henri Lemaire, Louis Deschamps, Jules Deschamps, Henri Béghin, Henri Cattoire, Alfred Vienne, Emile Wagnon, chacun 25 cent. — Total, 8 fr.

Société de jeu de boule établie chez M. Lannoy, aux Phalempins.

MM Charles Codron, 2 fr 05 ; Frédéric Lannoy, 2 fr.; Louis Delplanque, Joseph Lannoy, Jean Louis Vancalmont, Pierre Houchard, Ch. Lannoy, Léon Wattrelos, chacun 25 cent.; Jules Defaux, Henri Robbeyn, Jules Lecomte, Jean-Baptiste Defaux, Jean Depoorck, Emile Verhelle, chacun 20 cent. ; anonyme, Henri Delplanque, chacun 15 cent. ; Ernest Boutrie, 10 cent — Total, 7 fr. 15.

Société de secours mutuels Saint-Gérard, établie chez M. Constant Merlier, rue de Menin.

MM. Dekuyssche, Dossche, Constant Merlier, chacun 1 fr. ; Auguste Corneille, Désiré Corneille, chacun 60 cent ; Delannoy, Jardon, Gaert, Charles Delbecque, Vervacke Ivo, Victor Bulteau, Camille Vervacke, Charles Vandevelde, Gérard Vanderstichel, chacun 50 cent. ; Camille Mayeur, Dewager, chacun 30 cent. ; Italiens, Holvoet, Adolphe Deconinck, Paul Diedhen, Pierre Thiévers, Jean Dehoule, Cyrille Mullier, Emile Bracannier, Frédéric Poulain, Pierre Debert, Henri Vanstenkiste, Philippe Jolimont, Henri Seynave, Cormarre Vantieghem, Théodule Cormarre, François Vincent, chacun 20 cent. ; Parmentier, 25 cent. ; Combler, Vanassche, Charles Bécu, chacun 10 cent. — Total, 13 fr. 65

Société de jeu de boule établie chez M. Croquison Tonnel, ruelle Lepers.

MM. Victor Papin, J. Croquison, chacun 1 fr. Ernest Tonnel, 0,50 c. Henri Liénard 0,20, Florence Dillemullie, Emile Pavin, F. Liberchi, chacun 0,15 c. D. Pauwels, Arthur Boucourt, J. Lamandin, Arthur Delarche, Edouard Delplanque A. Leclercq, Henri Potié, Augustin Delplanque chacun 0,10, total, 4.

Société de jeu de boule établie chez Mme veuve Fremaux Leclercq, rue Malsence.

MM. Emile Wagnon, 2 fr, J.-B. Surquin, Louis Mahieu, Eugène Rebbé, Henri Fourneau, Ch Foget, Ch. Gueuliemder, *Paul Boishousse*, chacun 1 fr. Constant Leconte, Albert Wittembergh, *Jules Destombes, Victor Dervaux*, J.-B. Delplanques, L. Tiberghien, Adolphe Vanmarque, J.-B. Kint, Adolphe Delcour, Félix Braye, Henri Duforest, veuve Fremaux, A. Duvillier, L. Béghin, Louis Six, V. Pecque, E. Stermann, Alexandre Leclercq, Louis Duvillier, Pierre Masse, Arthur Brochart, Louis Assemaine, Emile Lefebvre, A. Motte, A. Stien, Jules Vierlinck, chacun 0,50 c., Pecque, Henri Vambeck, Alfred Benoit, F. Delespaul, Achille Parvacque, Jules Chevaucherie, chacun 0,25, Albert Hessinaert, anonyme, Henri Leruste, chacun 0.20 c., anonyme, 0,20 total, 24,65.

Société Colombophile établie chez M. Bolin, rue du Moulin Fagot.

MM. Achille Noqué, J.-B. Vancramphenete, Louis Leman, Jules Lorez, Alfrend Bolin, Roos Felicien, Ch. Liennart, chacun, 0, 50 c., Cardon Cyrille, 0,15 c., Mme Bolin, 0,10 total 3 fr. 75.

Société Colombophile, Union et Progrès, 50 c.

Total de la 7e liste	130	55
Souscriptions antérieures	6.256	97
Total à ce jour	6.387	52

Nota. — Nous rappelons qu'une liste de souscription est déposée au secrétariat de la mairie à la disposition des personnes qui voudraient s'y faire inscrire.

Chronique régionale

BULLETIN MILITAIRE

L'escadre du Nord. — Le contre amiral Gervais est nommé au commandement en chef de la division navale cuirassée du Nord.

Le recensement de la classe 1889. — Le ministre de la guerre vient de donner des instructions aux préfets pour que les tableaux de recensement de la classe de 1889 soient ouverts immédiatement dans toutes les mairies.

En exécution de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, tous les jeunes gens de la classe de 1889, c'est-à-dire tous ceux qui sont nés du 1er janvier au 31 décembre 1869, sont avertis qu'ils doivent se rendre, à partir de ce jour, à la mairie du domicile de leur père ou de leur tuteur, s'ils sont orphelins, pour y effectuer les déclarations nécessaires à leur inscription sur les tableaux de recensement ainsi qu'aux réclamations qu'ils se proposent de faire valoir.

A moins d'absence de France ou du département, ou à moins de cas de maladie, les conscrits sont tenus de venir en personne à la mairie afin de permettre de prendre leur signalement et de constater leur taille et leur degré d'instruction.

La loi oblige les parents ou tuteurs des jeunes gens de la classe appelée, quelle que soit la position de ces jeunes gens, à faire inscrire ceux qui sont absents ou empêchés.

Les jeunes gens sont engagés à se munir, autant que possible, de leur acte de naissance lorsqu'ils se présentent pour se faire inscrire.

Aujourd'hui, il est du plus grand intérêt pour eux d'éviter d'être omis sur les listes de tirage de la classe avec laquelle ils doivent concourir au tirage au sort.

Sous le régime de la loi du 27 juillet 1872, les omis se trouvaient reportés à une classe suivante, ce qui retardait tout simplement leur libération du service actif.

A partir de maintenant, aux termes de l'article 15 de la loi nouvelle, les jeunes gens omis seront inscrit jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans sur les listes de recrutement de la première classe formée après la découverte de l'omission et leur libération définitive pourra être retardée jusqu'à l'âge de quarante-huit ans.

De plus, les noms des individus qui se trouveront dans ce cas seront inscrits en tête de la liste de tirage et les premiers numéros leur seront attribués de droit.

L'article 69 de la loi du 15 juillet 1889 porte aussi que, lorsque l'omission a eu lieu par suite de fraudes ou manœuvres, les omis sont déférés aux tribunaux et punis d'un emprisonnement d'un mois à un an.

Concours agricole. — Le concours régional du *Nord de la France*, en 1890, aura lieu à Amiens, du 31 mai au 8 juin.

Les demandes des exposants doivent être adressées au ministère de l'agriculture avant le 2 avril prochain.

Chronique Locale

ROUBAIX

Lâche agression sentier du Ballon. — Le sentier du Ballon a été samedi le théâtre d'une lâche agression dont les auteurs sont jusque maintenant restés inconnus.

Un tisserand de chez Dubar-Delespaul, le sieur Charles Leman, demeurant à Mont-à-Leux, avait fini sa chaîne à sept heures et demie, et après avoir pris une chope dans un estaminet voisin de son atelier, *s'était mis en route pour retourner chez lui.*

A peine avait-il fait quelques centaines de mètres, qu'il reçut sur la tête un formidable coup de bâton qui le fit tomber inerte sur le sol.

Il parvint cependant à se relever, et se vit en présence de cinq ou six individus qui le rouèrent de coups de pieds et coups de poings.

Quelques passants attirés par les cris : « Au secours ! A l'assassin ! » que poussait le malheureux, arrivèrent sur les lieux et *firent prendre la fuite aux agresseurs.*

Immédiatement, on prodigua des soins à *Leman*, et une voiture le transporta chez son père à l'Epeule.

Ce dernier fit appeler un médecin qui constata la fracture de la jambe droite.

Ce n'est que dimanche soir que le blessé a été admis à l'Hôtel Dieu.

Il est à supposer que le vol n'a pas été le mobile de cette lâche agression, car Leman est resté en possession de son argent.

Trois tisserands en goguette. — Dimanche soir, vers neuf heures, trois tisserands de la rue Descartes, François Gressart, âgé de 38 ans, Léopold Vanossersberg, âgé de 32 ans et Edouard Depreu, âgé de 38 ans, entraient à l'estaminet Rombaut, rue des Fleurs, ayant bu un peu plus que de coutume.

Ils ne s'y trouvaient pas depuis cinq minutes, qu'ils se mirent à faire un tapage inouï : braillant, gesticulant, renversant les tables et les chaises.

Un agent, sans doute attiré par ce bruit, vint dresser un procès à chacun des trois ivrognes.

Voir à la quatrième page l'annonce : Analyses de la Bière Française.

BULLETIN LAINIER

Marché à terme
DE ROUBAIX-TOURCOING
DU 9 DÉCEMBRE

Cote officielle de 4 h. 1/2

Type n° 1 :

Décembre	6.40
Janvier	6.25
Février	6.175
Mars	6.10
Avril	6.075
Mai	6.075
Juin	6.05
Juillet	6.025
Août	6.025
Septembre	6.025
Octobre	6.00
Novembre	6 025

Type n° 2 :

Décembre	6.10
Janvier	6.075
Février	6.00
Mars	5.95
Avril	5.95
Mai	5.95
Juin	5.95
Juillet	5.90
Août	5.90
Septembre	5.90
Octobre	5.90
Novembre	....

Roubaix-Tourcoing

Ventes du jour contrat n° 1 :

Décembre :	5,000 à 6 40
Janvier :	15.000 à 6 25
Février :	5.000 à 6.20
id.	10 000 à 6 175
Mars :	10 000 à 6.125
id.	45.000 à 6.10
id.	25 000 à 6 125
Avril :	20,000 à 6.10
id.	15.000 à 6.075
id.	5.000 à 6 05
Mai :	10 000 à 6.10
id.	40 000 à 6.075
id.	30 000 à 6.05
Juin :	20.000 à 6 05
Juillet :	10 000 à 6 05
id.	15.000 à 6.025
Août :	15.000 à 6.025
id.	10.000 à 6.00
Septembre :	10.000 à 6 025
Octobre :	20.000 à 6.025
id.	20.000 à 6.00
Novembre :	5.000 à 6.025

Ventes du jour contrat n° 2

Janvier :	10.000 à 6.075
Février :	10.000 à 6.00
Mars :	5.000 à 5.975
id.	5.000 à 5.95

Tourcoing

Ventes du jour contrat n° 1 :

Mars :	10.000 à 6.10
id.	25,000 à 6 075
Octobre :	10.000 à 5.975

Total : 435.000 kilos.

Tendance calme.

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les Sociétés qui feront leur commande de convocations, avis, affiches, etc., dans les bureaux de l'imprimerie de l'AVENIR DE ROUBAIX TOURCOING, auront droit à l'insertion gratuite dans le journal.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 décembre (suite)

Bibliothèque

M. le Maire communique au Conseil municipal la liste des dons nouveaux à la bibliothèque communale.

Le Conseil donne acte de la communication et vote des remerciements aux généreux donateurs.

Vœux

M. le Maire soumet au Conseil pour la prise en considération les différents vœux déposés dans la précédente séance par M. Paris, vœux que nous avons mentionnés.

M. le Maire propose la prise en considération et le renvoi aux commissions compétentes.

En ce qui concerne l'un de ces vœux, gratuité des fournitures classiques, M. Dron dit qu'il fût mêlé directement à cette question lorsqu'elle fut présentée au conseil, il y a quatre ans, et qu'il serait heureux d'être informé du jour de réunion pour pouvoir y assister.

M. Dupont-Chopart dit qu'il tient à profiter que la question des écoles se trouve *soulevée pour dire que beaucoup d'enfants* ne vont pas en classe. Il signale le fait à l'administration tout en émettant le *regret que la commission scolaire ne fonctionne* pas chez nous. Et ce n'est même pas une commission unique qu'il faudrait mais plusieurs sous commissions.

M. le Maire dit qu'il rentre parfaitement dans les intentions de l'administration de donner suite au désir exprimé.

Budget de 1890

M. le Maire effectue le dépôt de son rapport sur le budget de 1890. Il signale les principales modifications apportées tant aux chapitres des recettes, qu'à ceux des dépenses. Nous les mentionnerons lors de la discussion du budget.

D'après les prévisions budgétaires du maire, l'exercice de 1890 se solderait par un excédent de recettes de 160,000 fr. en chiffres ronds.

Renvoi à la commission des finances.

Académie de musique

M. le maire attire l'attention du Conseil sur le projet de transfert de l'Académie de musique dans les bâtiments de l'ancien conditionnement. Les avants projets sont affichés dans la salle du Conseil.

Voirie

Un échange d'observations a lieu entre MM. Tack, Delavaivre et M. le maire à propos du service de la voirie.

La prochaine séance est renvoyée au vendredi 20 courant.

L'Excelsior-Théâtre. — Malgré le mauvais temps, l'immense loge l'« Excelsior-Théâtre », s'édifie avec rapidité.

Les débuts sont fixés à Jeudi 12 courant. L'on peut, dès maintenant, se procurer des billets à l'avance.

Parmi les grandes attractions qui nous seront présentées à ce théâtre, citons M. Dellabona, un équilibriste de première force, qui a fait une chute de 20 mètres à Bruxelles, au Grand Cirque Royal.

La belle Amélia, la jongleuse de l'Eden de Paris, et les Lilliputiens, petits personnages vivants mesurant 0.85 centimètres de hauteur.

Nous conseillons à nos lecteurs d'aller rendre visite à l'Excelsior Théâtre, qui ne donnera que 12 soirées seulement.

La salle qui est très confortable, est chauffée par six calorifères.

Coups et blessures. — Un procès verbal pour coups et blessures volontaires sur la personne de M. S..., tisserand, a été dressé à la charge du sieur Arthur L...., 19 ans, tisserand à la Croix-Rouge.

Tapage nocturne. — Des rapports de contravention pour tapage nocturne, ont été dressés contre les nommés Henri B..., 2? ans, Jules S..., 17 ans, et Gérard V...., 20 ans, tous trois tisserands.

ACCIDENT A WASQUEHAL

Samedi soir, un accident qui aurait pu coûter la vie à la victime est arrivé à la ferme de M. Hameau, *rue du Capreau*.

M. Hameau était monté sur un échafaudage, haut de cinq mètres environ lorsqu'une planche se brisa tout d'un coup, et livra passage à M. Hameau qui, en tombant sur le sol, se fractura le poignet.

Il a reçu en outre, dans cette chûte malheureuse, des contusions assez fortes sur la figure et à divers endroits du corps.

Un médecin appelé en toute hâte, lui a prodigué aussitôt des soins empressés et a déclaré que les blessures présentaient une certaine gravité.